

AU FIL DE L'EAU

Actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne

n° 06

AU SOMMAIRE

Les pêcheurs et l'agence de l'eau

Conférence de bassin
Sdage 2016-2021

En pratique

Sdage, Sage et Papi
Les trophées de l'eau

Zoom sur

Exposition eau, pêche et milieu aquatique
En direct des salons de la pêche

Le point de vue de ... Pierre LACROIX

Président de la Fédération de pêche
et de protection des milieux aquatiques
des Deux-Sèvres

Revue de l'Union des Fédérations de pêche
du bassin Loire-Bretagne

www.cartedepeche.fr



Conférence de bassin

La rencontre annuelle des Fédérations de pêche avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne

La conférence de bassin permet de réunir au siège de l'agence de l'eau, l'ensemble des Fédérations de pêche du bassin Loire-Bretagne. Au moins une fois par an, les 25 présidents accompagnés de leur service technique, échangent avec les services de l'agence de l'eau pour réaliser le bilan, assurer le suivi et améliorer la convention de partenariat qui existe depuis 2012.

Pour 2016-2018, ce partenariat a pour objectif :

- d'améliorer la connaissance des espèces piscicoles à caractère patrimonial (poissons grands migrateurs) et des milieux aquatiques les plus remarquables et fragiles,
- de faire émerger des projets de travaux de préservation et de restauration des milieux aquatiques,
- de mettre en œuvre des actions d'information et de sensibilisation afin de mobiliser des maîtrises d'ouvrages locales en vue de la réalisation de projets de préservation et de restauration des milieux aquatiques,
- de mettre à jour les plans départementaux pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles (PDPG).
- de développer l'information du public et des pêcheurs à la compréhension du fonctionnement des cours d'eau et à la gestion des milieux aquatiques.

Des actions réalisées par les structures associatives de la pêche sur le bassin ont été présentées :

- La restauration de la continuité écologique sur la Mêle au Moulin de Cicé par la Fédération de pêche de l'Orne a permis des gains écologiques (augmentation des habitats, multiplication des frayères, etc.) et physiques (disparition des inondations, etc.).

- Les programmes de restauration des milieux aquatiques par la Fédération de pêche d'Indre-et-Loire.

L'aide financière de l'agence a permis à la Fédération d'initier des démarches sur des bassins versants non pourvus de Contrats territoriaux, de réaliser des actions d'envergure sur des territoires où le maître d'ouvrage est défaillant et de recruter en 2015, 2 chargés d'études complémentaires.

- La gestion patrimoniale de la truite fario par la fédération de pêche de Haute-Loire. Cela se traduit par l'interdiction d'introduire des oeufs, des alevins ou des truitelles dans les rivières de 1^{ère} catégorie où elle vit et se reproduit naturellement.

Objectif : ne pas perturber les poissons sauvages sans interdire l'introduction raisonnée de poissons adultes sur des parcours de pêche fréquentés notamment pendant l'ouverture de la pêche.



9 octobre 2015

En bref !

- Le montant de 82 000 euros reste le coût plafond qui sera pris en compte pour une demande de partenariat entre une Fédération départementale et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
- Le taux de financement est augmenté, il passe de 50 % à 60 % pour les trois prochaines années.
- Les actions d'éducation à l'environnement à destination du jeune public ne seront toujours pas aidées malgré un intérêt qui n'est plus à démontrer.



Sdage 2016 - 2021

(Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux)
Sdage Loire-Bretagne 2016-2021,
en bref

→ Bon état des eaux, la stratégie du bassin Loire-Bretagne

Le Sdage a été adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne le 4 novembre et publié par arrêté préfectoral le 18 novembre 2015. Il entre en vigueur pour une durée de 6 ans.

Qu'est-ce que le Sdage ?
Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) est un document de planification concerté qui définit les priorités de la politique de l'eau pour le bassin hydrographique et les objectifs.
Il définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.
Il fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, réseau souterrain, estuaire et secteur littoral.
Il définit les dispositions nécessaires pour prévenir la dégradation et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques.
Le Sdage est complété par un programme de mesures qui précise, secteur par secteur, les actions techniques, financières, réglementaires, à conduire d'ici 2021 pour atteindre les objectifs fixés. Sur le terrain, c'est la combinaison des dispositions et des mesures qui permettent d'atteindre les objectifs.



Un objectif : 61 % des eaux en bon état d'ici 2021
Aujourd'hui, 28 % des eaux sont en bon état et 29 % en mauvais. C'est pourquoi l'objectif de 61 % des eaux, déjà atteint en 2015, est maintenu. C'est un objectif ambitieux qui nécessite que chacun des acteurs se mobilise.
Quels progrès depuis le précédent Sdage ?
10 % des rivières d'eau souterraines sont passées en bon état, elles continuent d'être surveillées et elles sont mieux protégées par les prélèvements d'eau. En Bretagne la qualité de l'eau s'est améliorée, les milieux littoraux de rivières d'eau sont, des stations d'épuration plus performantes, des programmes de restauration des rivières plus nombreux.



Pour nos structures associatives de pêche, le Sdage 2016-2021 oriente de nombreuses actions et indique plus particulièrement dans son orientation 9B qu'il est nécessaire :

- d'assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et leurs habitats,
- de conserver et restaurer les espèces inféodées aux milieux aquatiques et les habitats des écosystèmes aquatiques de la source à la mer dans lesquelles ces espèces assurent leurs cycles biologiques.

Le document renvoie aux documents de gestion piscicole comme le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) qui réalise un diagnostic et reprend l'état des cours d'eau.

Des dispositions précisent cette orientation :

9B1 : préservation et restauration des habitats aquatiques par les Sage,

9B2 : définition par le Sage d'objectifs spécifiques de qualité des eaux plus ambitieux que le bon état,

9B3 : conformité des actions de soutien d'effectifs aux plans de gestion des poissons migrateurs et aux plans nationaux d'action,

9C - Mettre en valeur le patrimoine halieutique

Pour les espèces piscicoles, il convient, en accompagnement de l'orientation 9B, de valoriser le patrimoine culturel et économique «poisson» au travers des activités halieutiques et aquacoles. Les actions correspondantes sont précisées dans les plans de gestion des poissons migrateurs, les plans de gestion locaux et les PDPG.

Elles intègrent notamment :

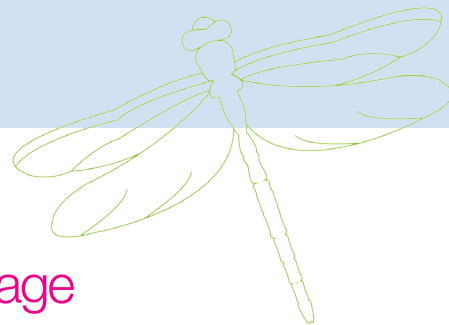
- le suivi régulier de l'état des stocks d'espèces indicatrices telles que les espèces de grands migrateurs, la Truite *fario*, l'Ombre commun ou le Brochet,
- l'entretien des connaissances scientifiques et zootechniques,
- la valorisation des espèces dont la pêche est autorisée.

Zoom sur la 9B4 : encadrement des soutiens d'effectifs et des introductions pour les autres espèces.

9B-4 – Les introductions d'espèces non représentées dans les eaux définies à l'article L.431-3 du code de l'environnement, et les opérations de soutien d'effectifs ou de repeuplement mises en œuvre dans le cadre des PDPG :

- sont orientées vers les contextes piscicoles perturbés ou dégradés,
- n'interviennent pas dans les masses d'eau en très bon état,
- font préalablement l'objet d'une analyse de leur absence d'impact négatif sur l'état de la masse d'eau où elles se déroulent. Toute introduction d'espèces n'ayant jamais été présentes dans le milieu considéré est interdite quelle que soit la nature de la masse d'eau. Les opérations de soutien d'effectif mises en œuvre dans le cadre des PDPG,
- concernent, dans les cours d'eau de la première catégorie piscicole, uniquement des espèces présentes,
- sont réalisées en dehors des zones où sont présentes des populations autochtones viables, lorsqu'elles sont menées à des fins halieutiques de capture.





Sdage

Le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage pour les années 2016 à 2021 et a émis un avis favorable sur le programme de mesures associé.

Les documents examinés le 4 novembre ont été amendés après six mois de consultation des acteurs et du public.

Objectif : 61 % des eaux en bon état en 2021

Le Sdage définit la politique globale pour une gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau pour les années 2016 à 2021. Ses dispositions fixent des objectifs à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne.

La comité de bassin a aussi émis un avis favorable au programme de mesures associé à ce document de planification.

Ce programme est important puisqu'il précise localement (par sous-bassin) les actions à réaliser en priorité.

Les enjeux prioritaires pour atteindre l'objectif de bon état des eaux sur Loire-Bretagne concernent :

- la restauration de milieux aquatiques vivants et fonctionnels
- la réduction des pollutions de toutes origines.

Le rôle des commissions locales de l'eau et des Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) est renforcé pour une meilleure mise en œuvre locale de la politique de l'eau.

Le bassin Loire-Bretagne est couvert à 85 % par 56 démarches de Sage.

Sage et Papi



Le comité de bassin a par ailleurs donné un avis favorable au :

- programme d'action de prévention des inondations (PAPI) des marais d'Olonnes et Payré en Vendée (85),
- projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire amont – le Sage des sources de la Loire - qui concerne les départements de l'Ardèche (07), la Haute-Loire (43), la Loire (42) et le Puy-de-Dôme (63).

Sur le Sage ci-dessus, Les Fédérations de Pêche suivent certains cours d'eau d'un point de vue piscicole afin d'améliorer la qualité des rivières et diminuer les pollutions notamment en période d'étiage.



L'enveloppe globale allouée pour la réalisation de toutes les actions est d'environ 2,8 milliards d'euros, soit environ 40 euros par an et par habitant.

M. Joël Pélicot, Président du comité de bassin (à droite), a annoncé le 4 novembre 2015, le lancement de la rédaction d'un plan de bassin d'adaptation au changement climatique. Objectif : évaluer la vulnérabilité des territoires du bassin et animer une concertation pour encourager l'action.





Les Trophées de l'eau

Le jury des Trophées de l'eau a révélé le 1^{er} octobre dernier, les 12 lauréats de l'édition 2015 dont 5 ont mené une action de restauration des milieux aquatiques.

Organisée tous les deux ans, cette manifestation a pour but de faire connaître des initiatives exemplaires, transposables et qui contribuent au bon état des eaux. La cérémonie était présidée par Joël Pélicot, Président du comité de bassin, et animée par Denis Cheissoux, journaliste à Radio France.



Dans la catégorie «restauration des milieux aquatiques», la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique d'Indre-et-Loire (37) a obtenu un Trophée pour son travail effectué sur la restauration d'annexes hydrauliques sur la Loire et la Vienne.

La restauration des milieux aquatiques est une des nombreuses missions des Fédérations. Pour cette action, l'objectif de la Fédération d'Indre-et-Loire était de faire revivre une multitude de bras morts de la Vienne et de la Loire. Ce programme nécessitait une reconnexion de ces espaces au lit principal de la rivière afin de favoriser la submersion pendant les hautes eaux et le développement de la végétation en période d'étiage.

Ce contrat territorial a regroupé près d'une quarantaine de sites et a coûté environ 600 000 euros. Cette action n'aurait pu se réaliser sans un investissement de la Fédération de pêche d'Indre-et-Loire et le soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la région Centre - Val-de-Loire, la Fédération nationale pour la pêche en France et les associations de pêches locales.

Les premiers résultats sur le milieu ne se sont pas fait attendre et il est déjà possible d'observer de nouvelles frayères, notamment à Brochets.



Au vu des résultats et de l'impact de ces opérations sur les milieux et les espèces, M. Jacky MARQUET nous a indiqué que ce travail serait probablement entrepris sur deux nouvelles rivières : la Creuse et le Cher.



« On a réalisé ce qu'on avait envisagé. 28 sites devaient être restaurés, nous sommes intervenus sur 29, en plus des 32 annexes hydrauliques entretenues »

Aujourd'hui, 85 % des sites ont retrouvé un bon fonctionnement hydraulique.



Exposition eau, pêche et milieu aquatique

En partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne et la Fédération Nationale de Pêche en France, l'Union régionale des Fédérations de pêche des régions Centre et Poitou-Charentes a créé l'exposition «Eau, pêche et milieux aquatiques» pour sensibiliser à la gestion de l'eau et à la protection des milieux aquatiques



Une exposition pour quoi faire ?

« Il s'agit de répondre aux attentes des pêcheurs venus nombreux sur les salons, foires et autres manifestations, pour obtenir des informations sur l'eau et leur activité de pêche de loisir.

L'exposition compte 11 panneaux qui abordent de nombreux sujets permettant de mieux comprendre le Sdage 2016-2021.

Les objectifs sont :

- de sensibiliser à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux,
- de renforcer la connaissance sur la pêche, nos actions et nos missions,
- d'améliorer la communication sur le Sdage.

Cette exposition s'adresse aux pêcheurs et au grand public. Nous espérons qu'elle leur permettra de mieux comprendre les enjeux de préservation de l'eau et des milieux.»

Serge Savineaux - Président de l'Union régionale des Fédérations de pêche des régions Centre et Poitou-Charentes



Retrouvez-nous sur les routes du Tour de France

Les structures associatives de pêche participeront cette année au Tour de France. La Fédération nationale sera présente avec trois voitures et un char publicitaires aux couleurs «Génération pêche». Cette volonté sera accompagnée par les Fédérations départementales qui seront présentes dans les villes «départ» et «d'arrivée» ainsi que sur la totalité du tracé. Notre participation permettra de présenter nos structures, valoriser nos missions et expliquer nos actions.



En direct des salons de la pêche 2016

L'Union Régionale Auvergne - Limousin était présente sur le carrefour national de la pêche & des loisirs de Clermont-Ferrand accompagnée de 34 fédérations départementales de pêche.

Cette année, environ 25 000 visiteurs ont déambulé dans les allées du grand hall de Cournon afin de s'informer et prendre connaissance des nouveaux outils principalement en lien avec la navigation et la pêche des carnassiers aux leurres. Il était également possible d'échanger avec plusieurs voyagistes afin d'approfondir un séjour pêche notamment à destination de l'Irlande.

Il faut noter que ce carrefour expose les principales grandes marques liées au monde de la pêche avec des stands de très bonne qualité et de plus, très bien fournis. Des bassins sont présents sur tous les stands et les animations autour ne manquent pas.

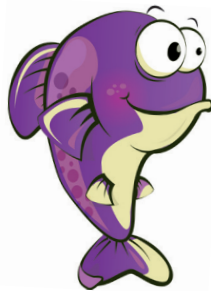
Entre nouveautés et fréquentation en hausse, cette 27^{ème} édition marque une évolution positive et encourageante pour les prochaines années.



L'Union Régionale des Fédérations Centre et Poitou-Charentes était active sur les trois jours du salon de la pêche de Châteauroux.

Avec 16417 visiteurs, ce vingtième salon de la pêche a réalisé la deuxième affluence de son histoire et a même enregistré un score historique dès le samedi. De nombreux pêcheurs se sont précipités sur les bassins et aquariums pour visualiser les Silures, Brochets, Perches et autres Carpes et poissons blancs.

Les visiteurs ont pris le temps d'échanger sur le stand de l'Union régionale et d'évoquer une multitude de sujets : la carte de pêche par Internet, l'évolution de la réglementation, le Silure ou encore l'implication des structures associatives sur le Tour de France 2016. Les retours sur cette dernière thématique sont très positifs. Les pêcheurs apprécient que l'on parle d'eux et que les structures mettent en valeur le loisir pêche. Ces pêcheurs se sont rapidement retrouvés sur le stand de la Fédération de pêche de l'Indre afin d'acheter leur carte de pêche. D'autres thématiques ont également été abordées dont les pollutions de l'eau par les nitrates et pesticides, les espèces envahissantes ainsi que l'irrigation.



L'Union Régionale Bretagne, Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire était mobilisée sur le salon européen des pêches afin de mettre en avant l'implication des structures dans le Tour de France 2016.

Cette 15^{ème} édition du Salon européen des pêches est quant à lui, l'événement incontournable en Europe pour les passionnés de pêche sous-marine ou en mer. Comme en 2015, le salon s'est ouvert aux amateurs de pêche en eau douce avec succès. Toutefois, il semblerait que cette année, le salon se soit un peu essoufflé et il n'est pas certain de le retrouver en 2017.



GÉNÉRATION
PÊCHE



LE POINT DE VUE DE ...



Pierre LACROIX

Président de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique des Deux-Sèvres

Pierre est un homme engagé depuis plus de 20 ans par deux passions qui l'animent très fortement : le football et la pêche. Difficile de dire s'il a une préférence car il aime autant être au bord de l'eau qu'encourager les «bleus» au Stade de France.

Cette homme d'opinion mène de nombreux combats pour l'eau dans son département et sa région. Il lutte pour que le partage de la ressource soit le plus efficace et équitable possible.

Quelle est votre implication pour la pêche et la protection des milieux aquatiques?

Je tiens à préciser que je suis né dans un moulin : le moulin d'Avenant de la commune de Salles, situé sur la rivière le Pamproux, affluent de la Sèvre Niortaise, qui autrefois était très prisé pour la pêche de la truite à la mouche. Je suis comme beaucoup d'entre vous, héritier de mon Père. Il a baigné

pendant de nombreuses années dans le bénévolat. J'ai d'ailleurs intégré la société de pêche qu'il présidait comme secrétaire pendant quelques années et suis devenu Président durant une bonne vingtaine d'années. Je viens, depuis les dernières élections, de confier les rênes à un jeune Président qui a bien voulu s'impliquer tout en souhaitant que je reste Vice-Président accompagnateur, ce que j'ai accepté avec beaucoup de plaisir. Dans les années 1998, j'ai été élu administrateur puis Vice-Président et Président de la Fédération depuis 2007 et j'assume également le secrétariat de l'Union Régionale qui siège à Blois.

Que défendez-vous?

Je pense que notre effort doit être mis sur la défense de l'eau tant en quantité qu'en qualité, ces deux critères étant indissociables. La quantité nous permet d'avoir une eau vivante au sein de nos cours d'eau. La survie du poisson en dépend ! Nous préconisons la mise en place de parcours spécifiques, soit par le mode de pêche, soit par le choix du poisson et nous nous efforçons de faciliter l'accessibilité à ces lieux.

Quelle est la situation des rivières dans les Deux-Sèvres?

Nous nous trouvons dans une situation quelque peu paradoxale. En effet, nous sommes quasiment tous les ans avec des situations de gestion de l'eau très tendue, avec des kilomètres d'assec et

ce, en fonction de la ressource en eau et des besoins exprimés pour l'irrigation. Nous arrivons malgré tout à maintenir voire à augmenter nos ventes de cartes tous les ans.

Pensez-vous que la situation s'est améliorée depuis 20 ans?

Sur notre territoire, il semblerait que l'on ait une légère amélioration quant à la qualité de l'eau suite à une certaine prise de conscience et la mise en place de dispositifs tels que les bandes enherbées de six à dix mètres de large qui servent malgré tout de zones tampons et de filtrage des produits indésirables.

Avez-vous un avis sur l'impact de l'agriculture?

Depuis les années 1990, nous sommes tous les ans en flux tendu suite à la gestion de l'eau. En effet, à cette époque, on avait conclu que la ressource en eau était quasiment inépuisable. Après la multiplication du matériel d'irrigation mis en place, on s'est aperçu que tel n'était pas le cas. Il a fallu revoir la façon de procéder mais trop tard les investissements étaient faits ! Il fallait donc les rentabiliser. Pourquoi s'obstiner à faire du maïs sur des terres de groie qui demandent beaucoup trop d'eau en périodes de sécheresse. Nous nous rendons compte également que les intrants, quasiment imposés et nécessaires pour ces modes de culture et sur ces zones calcaires retrouvent rapidement les nappes par

lessivage et infiltration tout en les impactant d'une façon inquiétante dans l'immédiat et pour l'avenir.

Que pensez-vous de la continuité écologique?

On ne peut être que pour la mise en place de cette Directive qui ne peut que nous amener du mieux dans la gestion de nos rivières ainsi que dans l'amélioration de la qualité de l'eau. Cependant, il faut y porter un soin particulier quant à son application. Nous partons du principe qu'une étude approfondie doit être menée au cas par cas avant de décider de faire n'importe quoi sur chaque ouvrage.

Que voyez-vous dans un avenir proche?

Je m'interroge très sérieusement sur la climatologie à venir et la sécheresse qui va en découler ainsi que la gestion de l'eau. Nous avons déjà une mutation des espèces au sein même de nos territoires. comme le Brochet qui colonise de plus en plus nos rivières de 1ère catégorie. De plus, Les pollutions sont et seront à mon avis au goût du jour et le resteront tant que l'on favorisera la productivité à outrance avant de protéger la qualité de vie.

Et la pêche dans tout ça?

Je n'y vais que très rarement par manque de disponibilité. Toutefois, j'effectue quelques sorties avec mon petit fils qui à 15 ans pour se vider l'esprit...



Association régionale des Fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique Centre - Val-de-Loire

11 rue Robert Nau - Vallée Maillard - 41000 Blois

Tel : 02.54.90.25.67 / ur_centre_poitou-charentes@orange.fr

Au fil de l'eau - actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne.

Bulletin semestriel : Directeur de la publication : Serge Savineaux. Conception et réalisation : Julien Prosper.

Photos : Laurent Madelon, Julien Prosper et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Impression : ISF imprimerie



Établissement public du ministère chargé du développement durable